

À l'attention des Apel d'Établissements

Dossier Appel à Projet 2024/2025

Pour en bénéficier, les conditions suivantes doivent être réunies :

Vous avez tenu votre AG en 2024

Oui Non

Vous nous avez déclaré votre Bureau sur l'espace privé apel.fr

Oui Non

Vous êtes à jour dans vos statuts (2021)

Oui Non

Nombre d'adhérents

.....

Comme pour l'année précédente, l'Apel 49 propose aux Apel du département de présenter un projet afin de bénéficier d'une subvention.

Cette année, seront de nouveaux admissibles les projets ayant pour thème « **l'écologie** ».

Attention, un établissement ne peut pas participer deux années de suite, de même, les sorties et voyages scolaires ne sont pas acceptés.

Pour ce faire, il vous est demandé de nous communiquer votre dossier complet avec les éléments demandés avant le **4 mai 2025**.

Après délibération de la commission "**Appel à Projets**" qui se déroulera fin mai, les subventions seront attribuées dans le courant du mois de **juin 2025**.

En vous remerciant vivement de votre engagement et restant à votre disposition pour tout renseignement.

Bien cordialement.

L'Apel départementale du Maine-et-Loire

Contacts : Lucile Turc Présidente - Pauline de Goësbriand Assistante

Apel départementale du Maine-et-Loire – 5 rue du Haut-Pressoir – BP 61028 – ANGERS CEDEX 1

Tél. : 02 41 79 51 52

Courriel : secretariat@apel49.fr

Mentions réservées à l'Apel départementale 49

Date de réception :

subvention :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'AIDE AUX APEL 2024-2025

Nom Établissement :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Nom, Prénom et Fonction du responsable Eco-Parent* :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Port* :

Courriel* :

SITUATION DES COMPTES BANCAIRES
du Bilan de l'Assemblée Générale 2023-2024

SOLDE

CAISSE
COMPTE CHÈQUE
LIVRET BLEU

TOTAL	
-------	--

Contacts : Lucile Turc Présidente - Pauline de Goës Briand Assistante

Apel départementale du Maine-et-Loire – 5 rue du Haut-Pressoir – BP 61028 – ANGERS CEDEX 1

Tél. : 02 41 79 51 52

Courriel : secretariat@apel49.fr

Documents obligatoires à retourner pour acceptation du dossier

1. Demande de renseignements dûment remplie
2. Descriptif détaillé du projet à réaliser sur le thème de l'écologie
3. Situation des comptes 2023-2024 présentée lors de l'AG
4. Relevé de compte courant + épargne du mois de dépôt du dossier en 2025
5. Devis (voire factures acquittées doivent venir justifier les montants)
6. Relevé d'Identité Bancaire de l'organisme qui règle la facture OGEC/APEL
7. Chaque Apel bénéficiaire d'une subvention devra désigner un membre pour participer l'année suivante à la commission d'attribution de subventions destinées aux appels à projets :

Nom.....tél.....fonction :.....
8. Le président(e) de l'Apel bénéficiaire signera une convention rappelant les différentes obligations précitées.



Retour du dossier complet **avant le 4 mai 2025**

Etude des projets présélectionnés **à partir du 12 mai 2025**

Décision de l'Apel départementale 49 communiquée **courant juin 2025**

Contacts : Lucile Turc Présidente - Pauline de Goësbriand Assistante

Apel départementale du Maine-et-Loire – 5 rue du Haut-Pressoir – BP 61028 – ANGERS CEDEX 1

Tél. : 02 41 79 51 52

Courriel : secretariat@apel49.fr